

## Démantèlement des écoles d'application 15<sup>e</sup> législature

Question écrite n° 10231 de Mme Vivette Lopez (Gard - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 02/05/2019 - page 2331

Mme Vivette Lopez attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le démantèlement des écoles d'application. Dans le cadre scolaire de la loi de 1833 instauré par Guizot, qui créait une école par commune et une école normale par département, les écoles normales d'instituteurs puis d'institutrices ont été dotées d'écoles d'application où les élèves maîtres ou maîtresses apprenaient leur métier dans des classes conduites par des enseignants chevronnés, cela pour le plus grand bénéfice de milliers d'enfants dont ces nouveaux maîtres allaient avoir la responsabilité. Dans le Gard et à Nîmes en particulier, jusqu'à sept écoles d'application ont permis à ce jour à des centaines de futurs éducateurs de se former sous le regard efficace et bienveillants de maîtres d'application qui, avant de le devenir, avaient fait leurs preuves et réussi un examen exigeant.

Ces écoles, en lien avec les écoles normales, devenues instituts universitaires de formation des maîtres puis écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), viennent d'être, pour certaines d'entre elles par un arrêté récent, supprimées, les autres étant en sursis.

Cette décision surprenante prise sans concertation démantèle un réseau où l'innovation pédagogique dans le respect des savoirs, des méthodes actives, de la mutualisation des avancées en la matière, prouvait l'engagement des enseignants qui s'y consacraient avec ferveur.

Aussi, elle le prie ainsi de bien vouloir lui indiquer les raisons qui ont conduit à la destruction de cette structure si efficace pour la formation des professeurs de l'école publique et la réorganisation envisagée.

Transmise au Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

La question est caduque

<https://www.senat.fr/questions/base/2019/qSEQ190510231.html>